



Délibération numéro :
18-2026

Rapporteur :
Alexandre Sarrola

Secrétaire de séance :
Olivier Sarrola

Date de la convocation
26 avril 2026

Date de la séance
30 avril 2026

Nombre de membres
composant l'assemblée
23

Nombre de membres
en exercice
23

Nombre de membres
présents
18

Quorum
12

OBJET : Approbation du budget primitif 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril, le conseil municipal de Sarrola-Carcopino, légalement convoqué le 26 avril 2026 conformément à l'article L 2121 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, **Alexandre SARROLA**.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Hyacinthe Baldini, Jeanne Bastianaggi, Jean-Paul Leccia, Marie-Laurence Sotty, Olivier Sarrola, Noëlle Cerati, Elodie Andreani, Jean François Catellaggi, Laurent Carcopino-Tusoli, Marie-Françoise Faggianelli, Gérard Figari, Maryse Laffitte, Marc Muselli, Anne Nocera, Jean-Joseph Battistelli, Jean-Philippe Bonardi, Etienne Mozziconacci

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Jean-Philippe Arrighi (pouvoir à Marc Muselli), Alain Bettini (pouvoir à Olivier Sarrola), Brigitte Chirigoni (pouvoir à Gérard Figari), Dominique Ruggeri (pouvoir à Noëlle Cerati)

ÉTAIENT ABSENTS : Estelle Fontrier

LE CONSEIL MUNICIPAL

Pour l'application du code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-1 et suivants ;



Vu l'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la loi de Finances pour 2026, n°2026-103 du 19 février 2026

Vu le document présenté, joint en annexe ;

Considérant la régularisation comptable et non budgétaire à effectuer aux comptes 13911 (crédit) et 1068 (débit) en raison d'une erreur matériel (amortissements à tort) pour un montant total de 5 437.70 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**Article 1er :** Approuve le budget primitif 2026 conformément à la maquette telle que figurant en annexe à la présente délibération qui s'élève à :

- Section de fonctionnement : 5 302 521.36 € en dépenses et en recettes
- Section d'investissement : 4 854 801.26 € en dépenses et 9 375 614.26 € en recettes

Article 2 : Autorise le comptable public à régulariser les comptes 13911 et 1068 pour un montant total de 5 437.70 €**Article 3 :** Dit que la présente délibération fera l'objet des formalités de publicité prévues par le code général des collectivités territoriales

POUR	19	Procuration(s)	4
CONTRE	3	Procuration(s)	0
ABSTENTION	0	Procuration(s)	0

Délibéré à Sarrola-Carcopino, le 30 avril 2026

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au registre des délibérations de la commune.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026

Publication : 22/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

V – ARRETE ET SIGNATURES

V

ARRETE ET SIGNATURES

A



Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 22

VOTES :

Pour : 19

Contre : 3

Abstentions : 0

Date de convocation : 26/04/2026



Présenté par Alexandre SARROLA, Maire (1),
A Mairie de Sarrola Carcopino, le 30/04/2026

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session ordinaire
A Mairie de Sarrola Carcopino, le 30/04/2026

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

001. SARROLA Alexandre	
002. BALDINI Hyacinthe	
003. BASTIANAGGI Jeanine	
004. SARROLA Olivier	
005. SOTTY Marie Laurence	
006. LECCIA Jean Paul	
007. CERATI Noëlle	
008. ARRIGHI Jean-Philippe	
009. BETTINI Alain	
010. CANAZZI ANDREANI Elodie	
011. CATELLAGGI Jean François	
012. CARCOPINO TUSOLI Laurent	
013. CHIRIGONI Brigitte	
014. FAGGIANELLI Marie Françoise	
015. FIGARI Gérard	
016. FONTRIER Estelle	
017. LAFFITTE Maryse	
018. MUSELLI Marc	
019. NOCERA Anne	

V – ARRETE ET SIGNATURES

V

Pour l'autorité compétente par délégation

ARRETE ET SIGNATURES

A



020. RUGGERI Dominique		
021. BATTISTELLI Jean Joseph	<i>Sous Réserve du Contrôle de légalité</i>	
022. BONARDI Jean-Philippe	<i>id est</i>	
023. MOZZICONACCI Etienne	<i>Sous réserve de contrôle de légalité</i>	

Certifié exécutoire par Alexandre SARROLA, Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 30/04/2026, et de la publication le 30/04/2026

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026

Publication : 22/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

REPUBLIQUE FRANÇAISE



COMMUNE DE SARROLA CARCOPINO (M57) Commune

Numéro SIRET : 21200271100019
Poste comptable : TRESORERIE DU GRAND AJACCIO

Budget primitif relatif à l'exercice 2026 voté par Nature

Budget principal

Instruction budgétaire et comptable M. 57
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements
publics

Sommaire

I - Informations générales

Pour l'autorité compétente par délégation



A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	10
B2 - Présentation des AE votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	37
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	39
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	42
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	45

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	47
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	51
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	53
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026

Publication : 22/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	54
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Methodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	55
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	56
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	57
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	58
B7.9 - Autres engagements reçus	59
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	60
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	64
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	65
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	66
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	67
C2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	68
C2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	69
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	70
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	71

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I
A

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	3324

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

Informations financières – ratios

		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1046
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1167
3	Dépenses d'équipement brut / population	457
4	Encours de dette / population (2) (3)	854
5	DGF / population	29
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	45%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.98
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.39
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.73
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.05

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I

B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 0 %
- Investissement : 0%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES**I****EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)****C1****RESULTAT DE L'EXERCICE N-1**

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	4 090 168,82	4 417 058,35	3 225 918,79	A1 3 552 808,32
Investissement	458 789,37	550 701,98	(3) 3 113 162,35	A2 3 205 074,96
Fonctionnement	3 631 379,45	3 866 356,37	(4) 112 756,44	A3 347 733,36

RESTES A REALISER N-1

	Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II 892 100,00	III + IV 514 080,00	B1 -378 020,00
Investissement	I 892 100,00	III 514 080,00	B2 -378 020,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)

TOTAL	A1 + B1	3 174 788,32
Investissement	A2 + B2	2 827 054,96
Fonctionnement	A3 + B3	347 733,36

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026	I – INFORMATIONS GENERALES	I
Publication : 22/05/2026	EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

Pour l'autorité compétente par délégation

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 892 100,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
0523	Opération d'équipement n° 0523	260 000,00
1325	Opération d'équipement n° 1325	52 100,00
1520	Opération d'équipement n° 1520	580 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026

Publication : 22/05/2026

I – INFORMATIONS GENERALES**I****EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES****C3**

Pour l'autorité compétente par délégation

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 514 080,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	514 080,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

II
A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	3 962 701,26	5 574 652,36
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	892 100,00	514 080,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 3 286 881,90
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		4 854 801,26	9 375 614,26
		+	+
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	5 302 521,36	4 954 788,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 347 733,36
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		5 302 521,36	5 302 521,36
TOTAL DU BUDGET (4)		10 157 322,62	14 678 135,62

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****PRESENTATION DES AP VOTEES****B1**

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****PRESENTATION DES AE VOTEES****B2**

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL		0,00
----------------------	--	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026	II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
Publication : 22/05/2026	EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

Pour l'autorité compétente par délégation


DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	88 000,00	52 100,00	87 900,00	87 900,00	140 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	40 400,00	0,00	47 016,00	47 016,00	47 016,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	481 628,00	840 000,00	522 000,00	522 000,00	1 362 000,00
Total des dépenses d'équipement		610 028,00	892 100,00	656 916,00	656 916,00	1 549 016,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	111 200,26	111 200,26	111 200,26
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	116 009,00	116 009,00	116 009,00
16	Emprunts et dettes assimilées	350 105,00	0,00	3 078 576,00	3 078 576,00	3 078 576,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		350 105,00	0,00	3 305 785,26	3 305 785,26	3 305 785,26
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		960 133,00	892 100,00	3 962 701,26	3 962 701,26	4 854 801,26

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	960 133,00	892 100,00	3 962 701,26	3 962 701,26	4 854 801,26
--------------	-------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 854 801,26
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026

Publication : 22/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	205 863,00	514 080,00	206 009,00	206 009,00	720 089,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	795 788,00	795 788,00	795 788,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	14 016,00	14 016,00	14 016,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		205 863,00	514 080,00	1 015 813,00	1 015 813,00	1 529 893,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	394 000,00	0,00	240 000,00	240 000,00	240 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	3 518 364,00	3 518 364,00	3 518 364,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	88 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		482 000,00	0,00	3 758 364,00	3 758 364,00	3 758 364,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		687 863,00	514 080,00	4 774 177,00	4 774 177,00	5 288 257,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	244 383,44		800 475,36	800 475,36	800 475,36
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		244 383,44		800 475,36	800 475,36	800 475,36

TOTAL	932 246,44	514 080,00	5 574 652,36	5 574 652,36	6 088 732,36
--------------	-------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	3 286 881,90
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 375 614,26
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	800 475,36
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

02A-212002711-20260430-20260418-2-DE

Accusé certifié exécutoire

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

Réception (sauf pour les opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

Publication (10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

Pour l'autorité compétente par département
(11) Les comptes 15, 29, 39, 48 et 56 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026	II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
Publication : 22/05/2026	ÉQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

Pour l'autorité compétente par délégation



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	969 000,00	0,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 550 000,00	0,00	1 600 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00
014	Atténuations de produits	1 740,00	0,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 241 000,00	0,00	1 195 000,00	1 195 000,00	1 195 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 761 740,00	0,00	3 496 800,00	3 496 800,00	3 496 800,00
66	Charges financières	49 730,00	0,00	840 088,00	840 088,00	840 088,00
67	Charges spécifiques (3)	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		159 158,00	159 158,00	159 158,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 817 470,00	0,00	4 502 046,00	4 502 046,00	4 502 046,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	244 383,44		800 475,36	800 475,36	800 475,36
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		244 383,44		800 475,36	800 475,36	800 475,36

TOTAL	4 061 853,44	0,00	5 302 521,36	5 302 521,36	5 302 521,36
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 302 521,36
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026

Publication : 22/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

C2



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	55 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	243 400,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	758 800,00	0,00	738 000,00	738 000,00	738 000,00
731	Fiscalité locale	2 578 165,00	0,00	2 700 000,00	2 700 000,00	2 700 000,00
74	Dotations et participations (3)	286 522,00	0,00	249 000,00	249 000,00	249 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	27 210,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
Total des recettes de gestion courante		3 949 097,00	0,00	3 882 000,00	3 882 000,00	3 882 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	277 000,00	277 000,00	277 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 949 097,00	0,00	4 159 000,00	4 159 000,00	4 159 000,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		795 788,00	795 788,00	795 788,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		795 788,00	795 788,00	795 788,00

TOTAL	3 949 097,00	0,00	4 954 788,00	4 954 788,00	4 954 788,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	347 733,36
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 302 521,36
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	800 475,36
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026	II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
Publication : 22/05/2026	BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

Pour l'autorité compétente par délégation



DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	111 200,26	0,00	111 200,26
13 Subventions d'investissement (3)	116 009,00	0,00	116 009,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 078 576,00	0,00	3 078 576,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	1 073 000,00		1 073 000,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	44 016,00	0,00	44 016,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	432 000,00	0,00	432 000,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	4 854 801,26	0,00	4 854 801,26

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 854 801,26
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	700 000,00		700 000,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 600 000,00		1 600 000,00
014 Atténuations de produits	1 800,00		1 800,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	1 195 000,00	0,00	1 195 000,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	840 088,00	0,00	840 088,00
67 Charges spécifiques (9)	6 000,00	0,00	6 000,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	159 158,00	0,00	159 158,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		800 475,36	800 475,36
Dépenses de fonctionnement – Total	4 502 046,00	800 475,36	5 302 521,36

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 302 521,36
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

02A-212002711-20260430-20260418-2-DE

Accusé certifié exécutoire

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

Réception (4) Les chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Publication: 22/05/2026

(5) Hors chapitres opérations.

Pour l'autorité compétente par le signataire (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026	II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
Publication : 22/05/2026	BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

Pour l'autorité compétente par délégation

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	240 000,00	0,00	240 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	720 089,00	0,00	720 089,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	4 314 152,00	0,00	4 314 152,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	14 016,00	0,00	14 016,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		800 475,36	800 475,36
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		5 288 257,00	800 475,36	6 088 732,36

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	3 286 881,90
--	---------------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 375 614,26
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	40 000,00		40 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	120 000,00		120 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	738 000,00		738 000,00
731	Fiscalité locale	2 700 000,00		2 700 000,00
74	Dotations et participations (8)	249 000,00		249 000,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	35 000,00	0,00	35 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	277 000,00	0,00	277 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		795 788,00	795 788,00
Recettes de fonctionnement – Total		4 159 000,00	795 788,00	4 954 788,00

02A-212002711-20260430-20260418-2-DE

Accusé certifié exécutoire	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Réception par le préfet : 22/05/2026				+
Publication : 22/05/2026				
Pour l'autorité compétente par délégation			R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	347 733,36
				=
			TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 302 521,36



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		960 133,00	892 100,00	0,00	3 962 701,26	3 962 701,26	0,00	3 962 701,26	4 854 801,26
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	44 016,00	44 016,00	0,00	44 016,00	44 016,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	432 000,00	432 000,00	0,00	432 000,00	432 000,00
	Total des opérations d'équipement (3)	610 028,00	892 100,00	0,00	180 900,00	180 900,00	0,00	180 900,00	1 073 000,00
Total des dépenses d'équipement		610 028,00	892 100,00	0,00	656 916,00	656 916,00	0,00	656 916,00	1 549 016,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		111 200,26	111 200,26		111 200,26	111 200,26
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		116 009,00	116 009,00		116 009,00	116 009,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	350 105,00	0,00		3 078 576,00	3 078 576,00		3 078 576,00	3 078 576,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		350 105,00	0,00	0,00	3 305 785,26	3 305 785,26	0,00	3 305 785,26	3 305 785,26
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		960 133,00	892 100,00	0,00	3 962 701,26	3 962 701,26	0,00	3 962 701,26	4 854 801,26
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

0,00

Total des dépenses d'investissement cumulées

4 854 801,26

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026

Publication : 22/05/2026

Pour l'Etat B pour le poste du budget précédent



(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		932 246,44	514 080,00	5 574 652,36	5 574 652,36	6 088 732,36
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	205 863,00	514 080,00	206 009,00	206 009,00	720 089,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	795 788,00	795 788,00	795 788,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	14 016,00	14 016,00	14 016,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		205 863,00	514 080,00	1 015 813,00	1 015 813,00	1 529 893,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	394 000,00	0,00	240 000,00	240 000,00	240 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	3 518 364,00	3 518 364,00	3 518 364,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	88 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		482 000,00	0,00	3 758 364,00	3 758 364,00	3 758 364,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		687 863,00	514 080,00	4 774 177,00	4 774 177,00	5 288 257,00
021	Virement de la section de fonctionnement	244 383,44		800 475,36	800 475,36	800 475,36
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		244 383,44		800 475,36	800 475,36	800 475,36

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)

3 286 881,90

Affectation au compte 1068 (8)

0,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026

Publication : 22/05/2026

Chapitre

Pour l'autorité compétente par délégation

Pour mémoire, budget
précédent (1)

RAR N-1

Propositions nouvelles

Vote de l'assemblée

TOTAL
(RAR N-1 + Vote)

I

II

III = I + II

Total des recettes d'investissement cumulées

9 375 614,26

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		960 133,00	892 100,00	0,00	3 962 701,26	3 962 701,26	0,00	3 962 701,26	4 854 801,26
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	44 016,00	44 016,00	0,00	44 016,00	44 016,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00		11 016,00	11 016,00	0,00	11 016,00	11 016,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
2183	Matériel informatique	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	432 000,00	432 000,00	0,00	432 000,00	432 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00		432 000,00	432 000,00	0,00	432 000,00	432 000,00
	Total des opérations d'équipement (4)	610 028,00	892 100,00	0,00	180 900,00	180 900,00	0,00	180 900,00	1 073 000,00
Total des dépenses d'équipement		610 028,00	892 100,00	0,00	656 916,00	656 916,00	0,00	656 916,00	1 549 016,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		111 200,26	111 200,26		111 200,26	111 200,26
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00		111 200,26	111 200,26		111 200,26	111 200,26
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		116 009,00	116 009,00		116 009,00	116 009,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00		9 430,00	9 430,00		9 430,00	9 430,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00		95 450,00	95 450,00		95 450,00	95 450,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00		11 129,00	11 129,00		11 129,00	11 129,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	350 105,00	0,00		3 078 576,00	3 078 576,00		3 078 576,00	3 078 576,00



		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
1641	Emprunts en euros	350 105,00	0,00		356 000,00	356 000,00		356 000,00	356 000,00
166	Refinancement de dette	0,00	0,00		2 722 576,00	2 722 576,00		2 722 576,00	2 722 576,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		350 105,00	0,00	0,00	3 305 785,26	3 305 785,26	0,00	3 305 785,26	3 305 785,26
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		960 133,00	892 100,00	0,00	3 962 701,26	3 962 701,26	0,00	3 962 701,26	4 854 801,26
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026	III – VOTE DU BUDGET	III
Publication : 22/05/2026	SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Pour l'autorité compétente par délégation



Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
0117	GROUPE SCOLAIRE-CRECHE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0225	ADRESSAGE REGLEMENTAIRE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0523	A TORRA		0,00	260 000,00	53 000,00	53 000,00	0,00	53 000,00
1125	CENDRIERS URBAINS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1325	ETUDE DOCUMENTS URBANISME		13 800,00	52 100,00	87 900,00	87 900,00	0,00	87 900,00
1520	PIAZZA MAIO		378 291,45	580 000,00	40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00
622	TRAVAUX BATIMENT GAUMARD		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			392 091,45	892 100,00	180 900,00	180 900,00	0,00	180 900,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

02A-212002711-20260430-20260418-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026	III – VOTE DU BUDGET	III
Publication : 22/05/2026	SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Pour l'autorité compétente par délégation



Cet état ne contient pas d'information.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026

Publication : 22/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3



**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0117
LIBELLE : GROUPE SCOLAIRE-CRECHE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026

Publication : 22/05/2026

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

Pour l'autorité compétente par délégation

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0223
LIBELLE : REFONTE RESEAU INFORMATIQUE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**



DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Indiquer le signe algébrique.
- (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026

Publication : 22/05/2026

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

Pour l'autorité compétente par délégation

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0225
LIBELLE : ADRESSAGE REGLEMENTAIRE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**



DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 12 400,00	-12 400,00	d -12 400,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	12 400,00	-12 400,00	-12 400,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	12 400,00	-12 400,00	-12 400,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Indiquer le signe algébrique.
- (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026

Publication : 22/05/2026

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

Pour l'autorité compétente par délégation

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 0523

LIBELLE : A TORRA

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 260 000,00	53 000,00	b 53 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
2131	Bâtiments publics	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	260 000,00	50 000,00	50 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	260 000,00	50 000,00	50 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		54 414,30	c 182 000,00	3 000,00	d 3 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	54 414,30	182 000,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	48 720,30	113 000,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	5 694,00	69 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-128 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026

Publication : 22/05/2026

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

Pour l'autorité compétente par délégation

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1125

LIBELLE : CENDRIERS URBAINS

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME



DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 5 180,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	5 180,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	5 180,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	5 180,00
--------------------------------------	-----------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026

Publication : 22/05/2026

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

Pour l'autorité compétente par délégation

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1325
LIBELLE : ETUDE DOCUMENTS URBANISME
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**



DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		13 800,00	a 52 100,00	87 900,00	b 87 900,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	13 800,00	52 100,00	87 900,00	87 900,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	13 800,00	52 100,00	87 900,00	87 900,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1348	Autres fonds non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-140 000,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026

Publication : 22/05/2026

III – VOTE DU BUDGET**III****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****A2.3**

Pour l'autorité compétente par délégation

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1520**LIBELLE : PIAZZA MAIO****NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		378 291,45	a 580 000,00	40 000,00	b 40 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	378 291,45	580 000,00	40 000,00	40 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	378 291,45	580 000,00	40 000,00	40 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		203 536,06	c 164 500,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	203 536,06	164 500,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	118 088,26	110 000,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	85 447,80	54 500,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-455 500,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026

Publication : 22/05/2026

III – VOTE DU BUDGET**III****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****A2.3**

Pour l'autorité compétente par délégation

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 622
LIBELLE : TRAVAUX BATIMENT GAUMARD
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 150 000,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	150 000,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	150 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**150 000,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		932 246,44	514 080,00	5 574 652,36	5 574 652,36	6 088 732,36
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	205 863,00	514 080,00	206 009,00	206 009,00	720 089,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	99 430,00	99 430,00	99 430,00
1322	Subv. non transf. Régions	149 863,00	390 580,00	95 450,00	95 450,00	486 030,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	11 129,00	11 129,00	11 129,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	56 000,00	123 500,00	0,00	0,00	123 500,00
1348	Autres fonds non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	795 788,00	795 788,00	795 788,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	795 788,00	795 788,00	795 788,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	14 016,00	14 016,00	14 016,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	14 016,00	14 016,00	14 016,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		205 863,00	514 080,00	1 015 813,00	1 015 813,00	1 529 893,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	394 000,00	0,00	240 000,00	240 000,00	240 000,00
10222	FCTVA	194 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00
10226	Taxe d'aménagement	200 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	3 518 364,00	3 518 364,00	3 518 364,00
166	Refinancement de dette	0,00	0,00	3 518 364,00	3 518 364,00	3 518 364,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	88 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		482 000,00	0,00	3 758 364,00	3 758 364,00	3 758 364,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		687 863,00	514 080,00	4 774 177,00	4 774 177,00	5 288 257,00



		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
021	Virement de la section de fonctionnement	244 383,44		800 475,36	800 475,36	800 475,36
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		244 383,44		800 475,36	800 475,36	800 475,36

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		4 061 853,44	0,00	0,00	5 302 521,36	5 302 521,36	0,00	5 302 521,36	5 302 521,36
011	Charges à caractère général (3)	969 000,00	0,00	0,00	700 000,00	700 000,00	0,00	700 000,00	700 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 550 000,00	0,00		1 600 000,00	1 600 000,00		1 600 000,00	1 600 000,00
014	Atténuations de produits	1 740,00	0,00		1 800,00	1 800,00		1 800,00	1 800,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 241 000,00	0,00	0,00	1 195 000,00	1 195 000,00	0,00	1 195 000,00	1 195 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		3 761 740,00	0,00	0,00	3 496 800,00	3 496 800,00	0,00	3 496 800,00	3 496 800,00
66	Charges financières	49 730,00	0,00		840 088,00	840 088,00		840 088,00	840 088,00
67	Charges spécifiques (3)	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			159 158,00	159 158,00		159 158,00	159 158,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		55 730,00	0,00	0,00	1 005 246,00	1 005 246,00		1 005 246,00	1 005 246,00
Total des dépenses réelles		3 817 470,00	0,00	0,00	4 502 046,00	4 502 046,00	0,00	4 502 046,00	4 502 046,00
023	Virement à la section d'investissement	244 383,44			800 475,36	800 475,36		800 475,36	800 475,36
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		244 383,44			800 475,36	800 475,36		800 475,36	800 475,36

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)

0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

5 302 521,36

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026

Publication : 22/05/2026

Pour l'avis de la Commission départementale de l'investissement



(1) Voir état B pour le poste du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.



III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		3 949 097,00	0,00	4 954 788,00	4 954 788,00	4 954 788,00
013	Atténuations de charges (2)	55 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	243 400,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	758 800,00	0,00	738 000,00	738 000,00	738 000,00
731	Fiscalité locale	2 578 165,00	0,00	2 700 000,00	2 700 000,00	2 700 000,00
74	Dotations et participations (2)	286 522,00	0,00	249 000,00	249 000,00	249 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	27 210,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
Total des recettes de gestion des services		3 949 097,00	0,00	3 882 000,00	3 882 000,00	3 882 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	277 000,00	277 000,00	277 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	277 000,00	277 000,00	277 000,00
Total des recettes réelles		3 949 097,00	0,00	4 159 000,00	4 159 000,00	4 159 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		795 788,00	795 788,00	795 788,00
Total des recettes d'ordre		0,00		795 788,00	795 788,00	795 788,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)

347 733,36

Total des recettes de fonctionnement cumulées

5 302 521,36

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		4 061 853,44	0,00	0,00	5 302 521,36	5 302 521,36	0,00	5 302 521,36	5 302 521,36
011	Charges à caractère général (4)	969 000,00	0,00	0,00	700 000,00	700 000,00	0,00	700 000,00	700 000,00
6042	Achats de prestations de services	318 080,00	0,00		120 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00
60611	Eau et assainissement	7 500,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
60612	Énergie - Électricité	105 000,00	0,00		101 480,00	101 480,00	0,00	101 480,00	101 480,00
60622	Carburants	12 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
60623	Alimentation	65 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
60631	Fournitures d'entretien	6 500,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	42 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60636	Vêtements de travail	10 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
6064	Fournitures administratives	12 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6067	Fournitures scolaires	3 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
614	Charges locatives et de copropriété	10 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	60 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
61551	Entretien matériel roulant	5 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 500,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6156	Maintenance	56 000,00	0,00		55 000,00	55 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00
6168	Autres primes d'assurance	153 000,00	0,00		175 000,00	175 000,00	0,00	175 000,00	175 000,00
618	Divers	3 500,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	31 000,00	0,00		11 500,00	11 500,00	0,00	11 500,00	11 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	7 700,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	10 000,00	0,00		10 500,00	10 500,00	0,00	10 500,00	10 500,00
625	Déplacements et missions	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	22 600,00	0,00		26 000,00	26 000,00	0,00	26 000,00	26 000,00
627	Services bancaires et assimilés	20,00	0,00		20,00	20,00	0,00	20,00	20,00
62878	Remb. frais à des tiers	2 600,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00



	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	17 500,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 550 000,00	0,00		1 600 000,00	1 600 000,00		1 600 000,00	1 600 000,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00		13 200,00	13 200,00		13 200,00	13 200,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	18 000,00	0,00		32 500,00	32 500,00		32 500,00	32 500,00
6411	Personnel titulaire	905 000,00	0,00		850 000,00	850 000,00		850 000,00	850 000,00
6413	Personnel non titulaire	275 000,00	0,00		210 000,00	210 000,00		210 000,00	210 000,00
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	301 000,00	0,00		429 300,00	429 300,00		429 300,00	429 300,00
6470	Autres charges sociales	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
648	Autres charges de personnel	41 000,00	0,00		55 000,00	55 000,00		55 000,00	55 000,00
014	Atténuations de produits	1 740,00	0,00		1 800,00	1 800,00		1 800,00	1 800,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	1 740,00	0,00		1 800,00	1 800,00		1 800,00	1 800,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	1 241 000,00	0,00	0,00	1 195 000,00	1 195 000,00	0,00	1 195 000,00	1 195 000,00
65311	Indemnités de fonction	73 000,00	0,00		86 000,00	86 000,00	0,00	86 000,00	86 000,00
65313	Cotisations de retraite	7 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	1 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
65315	Formation	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	73 000,00	0,00		73 100,00	73 100,00	0,00	73 100,00	73 100,00
6558	Autres contributions obligatoires	948 450,00	0,00		891 000,00	891 000,00	0,00	891 000,00	891 000,00
657361	Subv. Fonct. CL de rattachement	90 000,00	0,00		81 400,00	81 400,00	0,00	81 400,00	81 400,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	48 550,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
6583	Pénalités sur marchés	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
65888	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		3 761 740,00	0,00	0,00	3 496 800,00	3 496 800,00	0,00	3 496 800,00	3 496 800,00
66	Charges financières	49 730,00	0,00		840 088,00	840 088,00		840 088,00	840 088,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	49 730,00	0,00		44 300,00	44 300,00		44 300,00	44 300,00



	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6681	Indemnités rbt anticipé emprunt à risque	0,00	0,00		795 788,00	795 788,00		795 788,00	795 788,00
67	Charges spécifiques (4)	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			159 158,00	159 158,00		159 158,00	159 158,00
686	Dot. amort. et prov. Charges financières	0,00			159 158,00	159 158,00		159 158,00	159 158,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		55 730,00	0,00	0,00	1 005 246,00	1 005 246,00		1 005 246,00	1 005 246,00
Total des dépenses réelles		3 817 470,00	0,00	0,00	4 502 046,00	4 502 046,00	0,00	4 502 046,00	4 502 046,00
023	Virement à la section d'investissement	244 383,44			800 475,36	800 475,36		800 475,36	800 475,36
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		244 383,44			800 475,36	800 475,36		800 475,36	800 475,36

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		3 949 097,00	0,00	4 954 788,00	4 954 788,00	4 954 788,00
013	Atténuations de charges (3)	55 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	55 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	243 400,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	1 400,00	0,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00
7032	Stationnement et location voie publique	145 000,00	0,00	20 600,00	20 600,00	20 600,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	52 000,00	0,00	38 000,00	38 000,00	38 000,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	45 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	758 800,00	0,00	738 000,00	738 000,00	738 000,00
73211	Attribution de compensation	450 200,00	0,00	437 488,00	437 488,00	437 488,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	268 600,00	0,00	275 000,00	275 000,00	275 000,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	40 000,00	0,00	25 512,00	25 512,00	25 512,00
731	Fiscalité locale	2 578 165,00	0,00	2 700 000,00	2 700 000,00	2 700 000,00
73111	Impôts directs locaux	2 343 165,00	0,00	2 483 000,00	2 483 000,00	2 483 000,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	93 000,00	0,00	77 000,00	77 000,00	77 000,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	142 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00
7318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	286 522,00	0,00	249 000,00	249 000,00	249 000,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	100 000,00	0,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00
741121	DSR des communes	50 000,00	0,00	53 000,00	53 000,00	53 000,00
744	FCTVA	13 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	93 522,00	0,00	89 000,00	89 000,00	89 000,00
7484	Dotation de recensement	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	27 210,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
752	Revenus des immeubles	22 210,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
75888	Autres	5 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00



Chap / Art. (1)		Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des recettes de gestion des services			3 949 097,00	0,00	3 882 000,00	3 882 000,00	3 882 000,00
76		Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77		Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	277 000,00	277 000,00	277 000,00
7751		Produits des cessions d'immob. (h. ASA)	0,00	0,00	277 000,00	277 000,00	277 000,00
78		Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles			3 949 097,00	0,00	4 159 000,00	4 159 000,00	4 159 000,00
042		Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043		Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		795 788,00	795 788,00	795 788,00
796		Transferts charges financières	0,00		795 788,00	795 788,00	795 788,00
Total des recettes d'ordre			0,00		795 788,00	795 788,00	795 788,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					5 622 575,91									
1641 Emprunts en euros (total)					5 622 575,91									
A29171JI	caisse d epargne	14/04/2017	2017-06-25	25/09/2017	2 722 575,91	F		1,770	1,770	EURO	T	X Autres	N	A-1
BD4001-00211937	CREDIT AGRICOLE S A	18/12/2019	2020-03-27	24/07/2020	2 900 000,00	F		1,300	1,300	EURO	T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									



Nature
Pour chaque ligne,
indiquer le numéro
de contrat)

Organisme
prêteur ou chef
de file

Date de
signature

Date
d'émission
ou date de
mobilisation
(1)

Date du
premier
rembour-
sement

Nominal (2)

Type de
taux
d'intérêt
(3)

Index (4)

Taux initial

Niveau
de taux
(5)

Taux
actuariel

Devise

Péριο-
dicité des
rembour-
sements
(6)

Profil d'amor-
tissement (7)

Possibilité
de
rembour-
sement
anticipé
O/N

Caté-
gorie
d'em-
prunt
(8)

Emprunts et dettes à l'origine du contrat

Nature Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					5 622 575,91									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		3 189 929,88				355 685,18	44 122,82	0,00	0,00	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 189 929,88				355 685,18	44 122,82	0,00	0,00	
A29171JI	N	0,00	A-1	1 013 929,50	4,50	F	1,770	218 405,69	16 502,23	0,00	0,00	
BD4001-00211937	N	0,00	A-1	2 176 000,38	14,50	F	1,300	137 279,49	27 620,59	0,00	0,00	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	



Emprunts et dettes au 01/01/N

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		3 189 929,88					355 685,18	44 122,82	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

02A-213003711-20260438-20260410-r2-DE
COMMUNE DE SARROLA CARCOPINO (M57) - COMMUNE DE SARROLA CARCOPINO - BP - 2026

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026

Publication : 22/05/2026
Titre : Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Pour l'autorité compétente par délégation



IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	3 189 929,88	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES**IV****ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME****B1.6****B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	3 292 035,00	3 326 489,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**IV****ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****B7.4****CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	399 808,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	399 808,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	4 159 000,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	9,61

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-1 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					3 292 035,00	3 326 489,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					3 292 035,00	3 326 489,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					3 292 035,00	3 326 489,00	0,00
2022	Convention de portage tripartite	OFC - OPH	4	A	3 292 035,00	3 326 489,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES**IV****ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****B7.9****ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
	8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00
	8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
	8028	Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00
		A l'exception de ceux reçus des entreprises			0,00	0,00	0,00
		Engagements reçus des entreprises			0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		11,00	0,00	11,00	9,00	1,00	10,00
Adjoint administratif territorial	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Attaché Principal	A	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Rédacteur Principal de 2ème Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		14,00	3,00	17,00	15,00	0,85	15,85
Adjoint technique territorial	C	6,00	1,00	7,00	6,00	0,34	6,34
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	5,00	1,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	2,00	1,00	3,00	2,00	0,51	2,51
Agent de Maitrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint territorial d'animation	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		27,00	3,00	30,00	26,00	1,85	27,85

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : $ETPT = \text{Effectifs physiques} \times \text{quotité de temps de travail} \times \text{période d'activité dans l'année}$

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 \times 6 / 12$).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.



IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	TECH	368	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Attaché Principal	A	ADM	1015	0,00	A Autres	A Contractuel
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
sans grade ou sans emploi	B	PM	558	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacances temporaire d'un emploi.

332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).

343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).



Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-6, 332-10 et 332-11 du CGFP.

Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES**IV****ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT****B11.1****LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE**

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
SDE2A	01/01/2010		0,00
EPCI			
SIVOM di a Mizana	01/01/1969		891 000,00
Communauté d'agglomération du pays ajaccien	01/01/2002		0,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026

Publication : 22/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

IV – ANNEXES

IV

**ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE**

C1.1



DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	3 286 881,90	3 286 881,90
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-378 020,00	-378 020,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	2 908 861,90	2 908 861,90

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	2 908 861,90	2 908 861,90
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	2 908 861,90	2 908 861,90

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	467 200,26	467 200,26
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	1 040 475,36	1 040 475,36
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	573 275,10	573 275,10

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026

Publication : 22/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

IV – ANNEXES**IV****ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES****C1.2****DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		467 200,26	467 200,26
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		356 000,00	356 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	356 000,00	356 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671		0,00	0,00
1672		0,00	0,00
1678		0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682		0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		111 200,26	111 200,26
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	111 200,26	111 200,26
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026

Publication : 22/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES BUDGETAIRES

EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 040 475,36	III 1 040 475,36
Ressources propres externes de l'année (a)		240 000,00	240 000,00
10222	FCTVA	140 000,00	140 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	100 000,00	100 000,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		800 475,36	800 475,36
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	800 475,36	800 475,36

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026	IV – ANNEXES	IV
Publication : 22/05/2026	ENGAGEMENTS HORS BILAN	
Pour l'autorité compétente par délégation	AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	C2.1



C2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026

Publication : 22/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

C2.2

C2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	7 972 000,00	1,02	30,24 0	0,00	2 410 733,00	1,02
TFPNB	23 900,00	-1,01	70,48 0	0,00	16 845,00	-0,99
CFE	0,00	0,00	0,00 0	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			2 483 947,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026	V – ARRETE ET SIGNATURES	V
Publication : 22/05/2026	ARRETE ET SIGNATURES	A

Pour l'autorité compétente par délégation



Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 26/04/2026

Présenté par Alexandre SARROLA, Maire (1),

A Mairie de Sarrola Carcopino, le 30/04/2026

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session ordinaire

A Mairie de Sarrola Carcopino, le 30/04/2026

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

001. SARROLA Alexandre	
002. BALDINI Hyacinthe	
003. BASTIANAGGI Jeanine	
004. SARROLA Olivier	
005. SOTTY Marie Laurence	
006. LECCIA Jean Paul	
007. CERATI Noëlle	
008. ARRIGHI Jean-Philippe	
009. BETTINI Alain	
010. CANAZZI ANDREANI Elodie	
011. CATELLAGGI Jean François	
012. CARCOPINO TUSOLI Laurent	
013. CHIRIGONI Brigitte	
014. FAGGIANELLI Marie Françoise	
015. FIGARI Gérard	
016. FONTRIER Estelle	
017. LAFFITTE Maryse	
018. MUSELLI Marc	
019. NOCERA Anne	

02A-212002711-20260430-20260418-2-DE

Accusé certifié exécutoire	V – ARRETE ET SIGNATURES	V
Réception par le préfet : 22/05/2026	ARRETE ET SIGNATURES	A
Publication : 22/05/2026		

Pour l'autorité compétente par délégation



020. RUGGERI Dominique	
021. BATTISTELLI Jean Joseph	
022. BONARDI Jean-Philippe	
023. MOZZICONACCI Etienne	

Certifié exécutoire par Alexandre SARROLA, Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 30/04/2026, et de la publication le 30/04/2026

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.